

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de présents : 20 à l'ouverture

Secrétariat de séance : les représentants des personnels enseignants

Mme Etienne, nouvelle proviseure du lycée, s'est présentée et a introduit le conseil d'administration. Le bilan de rentrée sera présenté au CA du mois de novembre mais quelques éléments ont déjà été donnés : la structure est quasiment pleine sur le LGT, il ne reste que quelques places en 1^{ère} générale. Les résultats de Parcoursup sont plutôt bons pour les terminales générales, avec une hausse de l'orientation en classes préparatoires.

Les travaux du lycée sont à peu près terminés dans les temps, il reste un secteur où ils ne sont pas finis. L'abri à vélos/motos est prévu pour les vacances de la Toussaint, il restera à trancher sa finalité. Selon Mme Etienne, il restera du travail à effectuer sur la signalétique.

Adoption du procès-verbal du CA du 11 avril 2023 (après des ajouts complémentaires)

Vote : 20 pour – 0 abstention – 0 contre

Adoption du procès-verbal du CA du 29 juin

Vote : 20 pour – 0 abstention – 0 contre

I) ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

1) Affaires financières

- Acceptation d'un don de la société Rivens (262,30 €)
Vote : 20 pour – 0 abstention – 0 contre
- Présentation du nouveau tarif des chambres vacantes dans des appartements communs. Deux chambres sur quatre sont occupées par des assistants de langue, les autres peuvent être louées à des enseignants arrivant dans l'académie : le tarif proposé pour ces chambres supplémentaires est proposé à 150 € par mois, contre 100 € précédemment.
Vote : 21 pour – 0 abstention – 0 contre

2) Logements de fonction

- Attribution d'un logement inoccupé (actuellement en cours de rénovation) à Mme Vacossin, CPE, pour que son logement de fonction actuel, très dégradé, soit à son tour rénové.
Vote : 21 pour – 0 abstention – 0 contre

3) Contrats et conventions

- En matière de téléphonie, proposition d'un contrat de AZ Télécom (groupe Bouygues) à la place du contrat existant avec SFR. Le contrat est moins cher, permet de n'avoir qu'un interlocuteur, qui plus est avec une plate-forme de dépannage à Toulouse. C'est un opérateur

spécialisé dans les contrats avec des structures collectives (hôpitaux, cliniques), avec un dépannage rapide et sérieux. Le contrat engage pour trois ans.

Vote : 21 pour – 0 abstention – 0 contre

- Convention d'un prêt de locaux avec une compagnie théâtrale, une fois par semaine le jeudi soir.

Vote : 21 pour – 0 abstention – 0 contre

- Convention d'un prêt de locaux à l'Association sportive du lycée le lundi soir, concerne la salle de musculation. Il s'agit de la régularisation d'une situation existante, il n'y avait pas de convention auparavant.

Vote : 21 pour – 0 abstention – 0 contre

- Convention d'un prêt de locaux avec l'APMEP pour un séminaire de mathématiques le samedi 30 septembre.

Vote : 21 pour – 0 abstention – 0 contre

- Convention pour l'organisation de Lycéens au cinéma qui concerne l'ensemble des classes de seconde. La convention prévoit l'intervention d'une équipe de formateurs. Il s'agit d'une séance de cinéma par trimestre à l'American Cosmograph, sur le temps scolaire.

Vote : 22 pour – 0 abstention – 0 contre

II) Affaires pédagogiques

1) Présentation par M. Vignal d'un protocole d'accompagnement des stages pour les étudiants

Il se décompose en deux parties : la convention de stage plus des annexes pédagogiques définissant les attendus du stage (durée, contenu, finalités, évaluation...) et comportant une attestation de stage. Ces protocoles engagent cinq signataires : l'étudiant, son tuteur de stage, le chef d'entreprise, le chef d'établissement, un professeur référent. Le protocole définit aussi la répartition des étudiants par enseignant. La présentation s'effectue tôt dans l'année car il y a déjà des étudiants qui planifient leurs stages. Cette convention peut être complétée par ordinateur, mais il n'y a pas encore de signature numérique.

Question des représentants FCPE : cette convention concerne-t-elle aussi les élèves du pré-bac ?

M. Vignal : il ne s'agit que des étudiants du post-bac qui ont des stages obligatoires. Pour le pré-bac, il s'agit de stages d'une semaine après la fin des cours, non obligatoires et donc non évalués. Leur convention est donc différente, sans annexes pédagogiques.

Question sur la durée des stages. M. Vignal : elle est fixée nationalement, avec une durée différente pour chaque filière. La DEC vérifie que cette durée soit respectée pour accorder le diplôme, il n'y a d'exceptions que pour les motifs médicaux.

Vote : 22 pour – 0 abstention – 0 contre

2) Projets culturels 2023-2024

Une réunion au mois de juin a permis de discuter les projets et d'accepter leur pertinence. Il faut maintenant les financer avec les crédits globalisés, qui correspondent à un budget versé par l'État (affecté à des usages précis, dont la « dynamique culturelle »). L'affectation proposée va jusqu'à la fin de l'année civile (année budgétaire), pour un montant de 3727 €. Ce montant correspond au reliquat des crédits couvrant la période janvier-juin 2023 et une nouvelle enveloppe reçue en juillet. Environ 1500 € restent mobilisables pour des projets culturels divers (jusqu'au bouclage du budget en novembre).

Quelques précisions ont été apportées sur certains projets, comme le voyage à Narbonne ou les Cordées de la réussite avec l'INSA. Des projets supplémentaires d'encordement sont envisagés, notamment avec le CREPS.

Question des représentants des personnels enseignants sur les projets en lien avec le développement durable : y a-t-il une enveloppe prévue, comme annoncé à la prérentrée par M. Marcos ?

Mme Etienne : ils peuvent être financés sur les crédits globalisés avant la fin du mois de novembre s'il y a les moyens pour, puis sur une ligne budgétaire dédiée qui sera ouverte sur le budget 2024 (donc mobilisable à partir du mois de janvier).

Vote sur la validation de la ventilation des crédits globalisés : 22 pour – 0 abstention – 0 contre

- Présentation du projet de voyage à Bordeaux pour les BTS SP3S les 14 et 15 novembre, avec notamment une visite du musée de l'Assurance-maladie

Vote : 22 pour – 0 abstention – 0 contre

- Présentation du projet INSA pour la partie concernant l'établissement ; ce projet représente 529,08 € et concerne une vingtaine d'élèves.

Vote : 22 pour – 0 abstention – 0 contre

Avant la clôture du conseil d'administration, quelques précisions sur des points non abordés dans ce CA de rentrée ont été demandées par les représentants des personnels enseignants. Mme Etienne a apporté lesdites précisions :

- Le projet d'établissement sera présenté à un CA ultérieur afin de pouvoir le prendre en main.
- Les projets développement durable suite à la formation des personnels à la Fresque du climat seront à envisager avec la réunion d'une commission développement durable.
- Le pacte sera d'abord discuté en conseil pédagogique (le 28 septembre) puis présenté au prochain CA du LGT, avec notamment un plan pour les remplacements de courte durée.